

Réunion du Conseil Municipal du 08 Avril 2022

Compte rendu

L'an deux mille vingt-deux, le 8 Avril à 19 heures, le Conseil municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2022

Présents : M. LOMBARD Gérald, Mme CORNIER Andrée, M. DUPRAZ Didier, M. CANTAN Cyrille, M. ELIE Michel, M. IRLES Florian, M. GERIN Stéphane, Mme MENTHON Dorothee, Mme COLLOUD Colette, M. DECORZENT Laurent, M. MOREL-CHEVILLET Bruno.

Excusés : M. DUBOIS Olivier, Mme MONTET Stéphanie, M. COLLOUD Amaury

M. DUPRAZ Didier a été élu secrétaire.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 18 février 2022.

URBANISME

➤ Lotissement de la Fruitière :

Les travaux d'aménagement du lotissement de la Fruitière viennent de démarrer. Une première réunion de chantier a été organisée le 5 avril pour valider certains points techniques avec la mairie.

BUDGET

➤ Approbation du Compte de Gestion 2021 budget Principal et budget Eau

Monsieur le Maire, chargé de l'administration et de la gestion de la commune, présente le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par Madame le Percepteur de Thonon-les-Bains, qui fait apparaître le résultat d'exécution du budget principal et du budget eau et assainissement, comme suit :

➤

Budget Principal	Résultat clôture exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat clôture exercice 2021
INVESTISSEMENT	1 776,71	0,00	20 859,95	22 636,66
FONCTIONNEMENT	114 925,42	100 000,00	105 728,27	120 653,69
TOTAL 1	116 702,13	100 000,00	126 588,22	143 290,35

➤

Budget eau	Résultat clôture exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat clôture exercice 2021
INVESTISSEMENT	19 709,30	0,00	-31 822,12	-12 112,82
FONCTIONNEMENT	3 444,48	0,00	-17 699,27	-14 254,79
TOTAL 2	25 153,78	0,00	-49 521,39	-26 367,61

Résultat consolidé	Résultat clôture exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat clôture exercice 2021
TOTAL 1+2	139 855,91	100 000,00	77 066,83	116 922,74

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité

➤ Vote du Compte Administratif 2021 Budget Principal et Budget Eau :

Constat des opérations de l'exercice :

Budget principal	mandats émis	titres émis
Section de fonctionnement	453 204,03 €	558 932,30 €
Section d'investissement	576 408,36 €	597 268,31 €
Budget eau	mandats émis	titres émis
Section de fonctionnement	257 698,08 €	239 998,81 €
Section d'investissement	802 421,33 €	770 599,21€

Résultats :

Budget principal	
Excédent de fonctionnement	120 653,69 €
Excédent d'investissement	23 636,66 €
Budget eau	
Déficit d'exploitation	14 254,79 €
Déficit d'investissement	12 112,82 €

Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif, Mme CORNIER Andrée préside la séance.

➤ Affectation des résultats 2021 :

Affectations du budget principal :

Après avoir approuvé et arrêté le Compte Administratif 2021 :

- En fonctionnement un excédent de clôture de **120 653,69 €**,
- En investissement un excédent de clôture de **23 636,66 €**.

Au vu du résultat d'exécution du budget 2021, le Conseil municipal après avoir délibéré,

-INSCRIT l'excédent d'investissement soit **23 636,66 €** en recettes d'investissement au budget primitif 2022, *compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement*,

-INSCRIT l'excédent de fonctionnement soit **70 653,69 €** en recettes de fonctionnement au budget primitif 2022, *compte 002 excédents de fonctionnement reporté*,

-AFFECTE l'autre partie de l'excédent de fonctionnement soit **50.000,00 €** à la section d'investissement recettes du budget primitif 2022, *compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé*,

Affectations du budget Eau :

Après avoir approuvé et arrêté le Compte Administratif 2021 :

- En Exploitation un déficit de clôture de **14 254,79 €**,
- En investissement un déficit de clôture de **12 112,82 €**.

Au vu du résultat d'exécution du budget 2021, le Conseil municipal après avoir délibéré,

-INSCRIT le déficit d'investissement soit **12 112,82 €** en dépenses d'investissement au budget primitif 2022, *compte 002 déficit antérieur d'investissement reporté*,

-INSCRIT le déficit d'exploitation soit **14 254,79 €** en dépenses d'exploitation au budget primitif 2022, *compte 002 déficit antérieur d'exploitation reporté*,

➤ Budget Primitif 2022 - Budget principal et budget Eau

Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2022 – budget principal et budget eau. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les budgets primitifs comme suit :

Budget principal :

- Fonctionnement :	625 554 €
- Investissement :	711 837 €

Budget Eau et Assainissement :

- Fonctionnement :	215 326 €
- Investissement :	144 319 €

➤ Vote des taux de taxes locales

Afin d'assurer un équilibre financier du budget principal, le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2022 :

Taxe Foncière (bâti) :	30,25 %
Taxe Foncière (non bâti) :	115,20 %

➤ Subventions aux associations :

AMICALE SAPEUR POMPIERS	100 €
UNION INSTRUMENTALE VAILLY	200 €
HERMONES ANIMATIONS	300 €
LE CHŒUR DU BREVON	200 €
SKI CLUB DE LULLIN	300 €
BELI'GYM CLUB LULLIN	150 €
MJC du BREVON	600 €
APEI de THONON les BAINS	200 €
ATTITUD' ALTITUDES	100 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS BELLEVAUX-LULLIN	150 €
A.P.E. ECOLE ELEMENTAIRE REYVROZ	1000 €
CŒUR D'AGATE	150 €
	<hr/>
	3 450 €

➤ Demande subvention CDAS 2022 :

Monsieur le Maire explique que pour le financement des investissements 2022, la commune va présenter des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité)

Les dossiers suivants sont présentés :

- Sécurisation carrefour RD26/RD126 :
 - Montant estimé des travaux 245.569 € HT
 - Demande CDAS 190.000 € HT
 - Autofinancement 55.569 € HT

- Création d'une ludothèque et aménagement bibliothèque
 - Montant estimé des travaux 2.479 € HT
 - Demande CDAS 1.900 € HT
 - Autofinancement 579 € HT

DIVERS

➤ Remboursement frais déplacement bénévoles de la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque municipale est gérée et animée par une équipe de bénévoles.

Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la commune, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la bibliothèque départementale de prêt et leurs achats en librairie.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal autorise le remboursement par la commune de leurs frais de déplacement, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles

➤ Convention de servitudes ENEDIS

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement de la RD26 et de l'entrée du lotissement de La Fruitière, il y a lieu de déplacer un poteau électrique se trouvant trop près de la chaussée.

ENEDIS demande qu'une convention de servitudes soit établie pour l'accès à leur ouvrage situé sur une parcelle communale.

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire de signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Marché :

La recherche d'un maraîcher n'ayant toujours pas abouti, la date de reprise du marché est repoussée

➤ Journée sentiers / entretien

La journée organisée pour l'entretien de nos routes et de nos sentiers est fixée au 21 mai 2022. Les personnes intéressées pourront s'inscrire auprès du secrétariat de mairie.

➤ Chemin de l'Epine

L'état de ce chemin s'est détérioré. Il sera prochainement remis en état

➤ Eclairage public

Une réflexion sera menée concernant l'éventualité de la suppression, dans certains secteurs, de l'éclairage public pendant la nuit.

Pour cela, la commune va demander un inventaire de ses réseaux afin d'étudier au mieux les possibilités de répondre à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Prochain Conseil Municipal le 13 mai à 19h.

**Le Maire,
Gérald LOMBARD**

